

Jeudi 26 septembre 2019

Objectifs

- Comprendre l'importance des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire
- Etre capable de les respecter et de les appliquer dans son activité
- Identifier et anticiper les dangers, maîtriser les risques, gérer les situations de crise

Programme

- 1/ Le contexte réglementaire et les pré-requis méthodologiques
 - ✓ La réglementation française et européenne
 - ✓ Définitions et principe de l'HACCP
 - ✓ Conditions d'agrément sanitaires : conditions d'infrastructures, d'équipement et d'exploitation
 - ✓ Les critères microbiologiques
- 2/ Risques et dangers liés à l'hygiène
 - ✓ Micro-organismes : fonctionnement et conséquences sur les produits
 - ✓ Les Toxi-infections alimentaires, risque pour la santé du consommateur et pour l'entreprise
 - ✓ Dangers physiques et chimiques
- 3/ Les moyens de maîtrise de l'hygiène
 - ✓ Les Bonnes Pratiques d'Hygiène
 - ✓ Durée de vie des produits
 - ✓ Maîtrise de la chaîne du froid
 - ✓ Nettoyage-désinfection
 - ✓ Enregistrements et Traçabilité
- 4/ Contrôles et non-conformités
 - ✓ L'organisation des contrôles
 - ✓ La gestion des non-conformités

Méthodes pédagogiques & documents remis

Outils : Diaporama, paper board, documents internes

Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques, Présentation, cas pratique, discussions

Document remis : Livret stagiaire.

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

Intervenante

Stéphanie COSTA

Coop de France Alpes-Méditerranée

Ingénieur Conseil Coop de France Alpes Méditerranée

Public ciblé

Salariés : Directeur /
Responsable technique
Responsable Qualité /
Environnement

Administrateurs :
Président et membre du
conseil d'administration

Date et Lieu

Jeudi 26 septembre 2019

Salon de Provence

TARIFS

| TARIFS | | | |
|-----------------|--------------|---|---|
| Administrateurs | Adhérent | Éligible Vivea | 285€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa |
| | | Non éligible Vivea | 400€ HT /jour / Stagiaire |
| | Non Adhérent | Éligible Vivea | 385€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa |
| | | Non éligible Vivea | 500€ HT /jour / Stagiaire |
| Salariés | Adhérent | 400€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation) | |
| | Non Adhérent | 500€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation) | |

COOP DE FRANCE ALPES MEDITERRANEE

32 rue de la Garbiero – CS 60432 – 13668 SALON DE PROVENCE Cedex - Tel : 04 90 55 45 45

Siret : 31015997500021 – APE : 9412Z - www.coopdefrance-alpesmediterranee.coop

N° organisme de formation : 93130483113 - [Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock](#)

Bulletin d'inscription

À retourner à : ldupin@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant **le 10 septembre 2019**

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Hygiène et Sécurité alimentaire

| Stagiaire | Statuts |
|------------------|--|
| Non : | <input type="checkbox"/> Salarié adhérent |
| Prénom : | <input type="checkbox"/> Salarie non adhérent |
| Fonction : | <input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance : |
| | <input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Non Éligible Vivea |
| Mail : | <input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance : |
| | <input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Non Éligible Vivea |

Facturation de la formation :

- A votre entreprise
- A votre OPCA (pour les salariés)
- Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le/...../.....

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.